

G'ECO 2.5

Eté 2018



**DONNEES
PERSONNELLES**

**GARANTIE
LABEL ROUGE**

**CANICULE
ET SANTE**

Union locale CLCV de Montpellier
23 avenue de Nîmes - Résidence Utrillo - 34000 MONTPELLIER
Téléphone : 04.67.60.31.10 Email : montpellier@clcv.org
Blog : www.clcv-montpellier.org

EDITO

Responsable de la publication :

Simone BASCOUL

Ont participé à ce numéro :

Jacqueline JAMET

Denis RANDON

Jean Pierre CARTAUT

Marine PERRIER

Anthony THOMASSIN

Muriel BRUNET

Carole ZERHOUNI

La période estivale est riche en événements pour les consommateurs : les soldes d'été pour les bons plans, l'organisation des vacances, la préparation de la rentrée de septembre.

Notre association se mobilise encore et toujours pour informer, conseiller et défendre les consommateurs et sans relâche pendant l'été.

Les soldes d'été ont débuté le 27 juin pour prendre fin le mardi 7 août 2018. Une période propice aux bonnes affaires mais attention aux déconvenues et aux arnaques !

L'étiquette doit indiquer clairement la réduction appliquée par rapport au prix d'origine. Les deux prix doivent y apparaître – à défaut la réduction doit être déterminable, par exemple : -30%

On pense parfois à tort que l'on peut changer d'avis et échanger ou faire reprendre l'article. En magasin, les commerçants n'ont aucune obligation légale de le faire, que l'article soit soldé ou pas. Mais sachez que s'ils affichent, à titre commercial, une possibilité de reprise, d'échange ou de remboursement, ils doivent la respecter.

De plus, un article soldé bénéficie des mêmes garanties que tout autre article. L'annonce 'ni repris ni échangé' ne dispense donc pas le commerçant d'échanger ou de rembourser l'article en cas de défaut de fabrication non apparent.

Si vous achetez un article en ligne, soldé ou non, vous pouvez renoncer à votre achat. Vous bénéficiez en effet d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la réception de l'article sauf dans certains cas prévus par la loi (bien personnalisé, par exemple).

SOMMAIRE

Le SCOT de Montpellier	3
Les données personnelles.....	4
Label alimentaire et garanties	5
Canicule et santé	6
Devenir bénévoles pour la CLCV	7
La CLCV en actions	8

Le SCOT de Montpellier

Montpellier Méditerranée Métropole élabore un nouveau Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Qu'est-ce qu'un SCOT ?

C'est un document de planification stratégique. Il s'applique à un ensemble de communes (large bassin de vie ou aire urbaine). Pour Montpellier, il s'agit de la métropole, constituée de 31 communes regroupant 450 000 habitants. Le SCOT fixe des orientations générales concernant l'organisation de **l'espace, l'urbanisme, l'habitat, la mobilité, l'environnement...** Il assure la cohérence des autres documents : plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), programme local de l'habitat (PLH), plan de déplacements urbains (PDU), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)... Le SCOT doit respecter les principes du **développement durable**.

L'élaboration du SCOT

Les élus sont responsables de l'élaboration du SCOT. Il fait l'objet d'une **concertation** avec le public. Les grandes étapes d'élaboration du SCOT de la métropole de Montpellier figurent dans le schéma ci-dessous (extrait de la plaquette PADD 2018).



Le contenu du SCOT

Le SCOT contient :

- un rapport de présentation, un diagnostic et une évaluation environnementale du projet d'aménagement.
- le projet d'aménagement et de développements durables (PADD),
- le document d'orientation et d'objectifs (DOO).

Pour le public, il est judicieux de commencer par consulter le **résumé non technique**.

En quoi sommes-nous concernés par le SCOT ?

Les politiques publiques à l'échelle du territoire **influencent les modes de vie des habitants** (logement, déplacements, équipements disponibles, etc.). Le SCOT donne des indications utiles sur les **mesures envisagées pour répondre aux besoins des habitants**. Il traite des sujets importants comme les logements, les commerces, les transports, les ressources en eau, la qualité de l'air, les nuisances sonores, les déchets...

Pour s'informer

<http://www.montpellier3m.fr/connaitre-competences-amenagement-du-territoire/le-schema-de-coherence-territoriale-scot>

Les données personnelles des européens, mieux protégées depuis le 25 mai 2018

Le 25 mai 2018, le **Règlement Général sur la Protection des Données personnelles** (RGPD) est entré en vigueur. Ce texte issu de l'Union Européenne vise à harmoniser les normes nationales. Il offre de nouveaux droits aux citoyens / consommateurs et renforce ceux existants.



Cela n'a sans doute pas échappé à celles et ceux inscrit(e)s sur des sites Internet ou abonné(e)s à des lettres d'information par mail ; de nouvelles politiques de confidentialité^{et}/_{ou} des conditions générales d'utilisation révisées ont dû être approuvées pour continuer à bénéficier du service en ligne concerné. Ceci découle de cette réglementation européenne.

Cette protection augmentée va bien plus loin que les réseaux sociaux. Tout traitement de données personnelles par une personne morale (*ex : entreprise, administration, association*) et ses sous-traitants est encadré, qu'importe le support employé, que l'individu ait fourni ces informations lui-même (*ex : nom et prénom*) ou qu'elles soient le fruit d'un travail d'analyse par le détenteur des données (*ex : nombre annuel de commandes passées, montant moyen des factures*). Même si l'organisme est implanté hors de l'Union Européenne, dès lors qu'il manie (*collecte, traitement, archivage*) les données d'un citoyen européen, le RGPD lui est opposable.

Quelques points méritent d'être soulignés :

- l'importance du **consentement** : il doit être explicite et clair. Il ne devient plus possible de placer des cases pré cochées sur des formulaires, ou de déduire d'un silence une acceptation.
- le droit au **déréférencement** / droit à l'oubli : le RGPD consacre la possibilité pour un individu d'exiger le retrait d'un lien pointant vers des informations le concernant, dans un moteur de recherche.
- le droit à la **portabilité** : véritablement inédit, ce droit facilite le passage à un opérateur concurrent, en exigeant la transmission de ses données (*ex : playlists*) dans un format aisément lisible. Vigilance : la portabilité n'implique pas l'effacement des données d'origine.

Mais au fait la CLCV, c'est quoi ?

Une association de consommateurs et de locataires, à but non lucratif et agréée comme association représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique. Elle agit pour un équilibre économique plus respectueux des intérêts des consommateurs et de leur pouvoir d'achat. Elle vise à faire évoluer les modes de vie et de consommation afin de réduire leurs impacts négatifs sur la santé et l'environnement, tout en prônant l'amélioration du confort et des conditions de vie.

Un label alimentaire, oui, mais quelles sont les garanties ?

Nombre de produits alimentaires portent un label ou une autre mention pour nous dire qu'il sort de l'ordinaire. Simple allégation commerciale ou véritable signe de qualité ? Et une fois rassuré sur la fiabilité d'un label, qu'est-ce qu'il certifie précisément ?

Voyons cela sur un label très répandu ; le LABEL Rouge.

« (il) atteste que des denrées alimentaires ... possèdent des caractéristiques spécifiques établissant un niveau de qualité supérieure, résultant notamment de leurs conditions particulières de production ou de fabrication ... » (art. L.641-1 du code rural).

Ce qui fait cette qualité est défini dans un cahier des charges. Celui-ci est à l'initiative d'un groupe de producteurs mais doit a minima respecter les conditions de production et autres caractéristiques particulières définies dans une notice technique nationale, accessibles ici : <http://www.inao.gouv.fr/Espace-professionnel-et-outils/Produire-sous-signes-de-qualite-comment-faire/Guides-pratiques/Notices-techniques-Label-Rouge>.

C'est par un arrêté publié au JO que l'État attribue le Label Rouge, après validation du cahier des charges et du plan de contrôle associé, par un établissement public, l'Institut National de l'Origine et de la qualité (INAO). Par la suite, tout au long de la filière, les acteurs sont contrôlés par un organisme certificateur indépendant, agréé par l'état.

Incontestablement, le Label rouge est un signe de qualité officiel. **Mais comment puis-je savoir quelles caractéristiques en font un produit supérieur.**

Prenons le cas de la saucisse sèche labellisée. Qu'est-ce qui la différencie d'un produit ordinaire ? D'autant que, dans les ingrédients, l'on peut voir figurer des substances que l'on ne s'attend guère à trouver dans un produit traditionnel : lactose, dextrose saccharose, ...

L'on imagine que les viandes utilisées sont sélectionnées. Mais encore ?
Quid des conditions d'élevage du porc ?
Les caractéristiques certifiées « communicantes » doivent maintenant figurer sur l'emballage mais le consommateur peut les trouver succinctes.

Alors pourquoi ne pas avoir la curiosité d'aller voir ce que dit le cahier des charges ? Oui, mais il n'est pas si facile d'y avoir accès.

La plupart du temps «*ce cahier des charges peut être consulté à l'Institut national de l'origine et de la qualité* ».

Par contre, la notice technique nationale « *Produits de charcuterie salaison pur porc* » est accessible depuis la page citée plus haut. Elle nous permet déjà de faire notre achat en fonction des « plus » et du supplément de prix.

Allons, avec de la persévérance, un consommateur peut parfois trouver les informations dont il devrait disposer immédiatement. Attention, il existe des labels alimentaires de qualité (AOP,AOC, IGP, Label Rouge, STG, Agriculture Biologique), à ne pas confondre avec les labels des marques.

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Signe-de-qualite>



Canicule et santé ... les conseils de Jean Pierre



L'exposition à une température extérieure élevée, pendant une période plus ou moins longue, sans possibilité de récupération, peut entraîner de graves complications dues à une réponse insuffisante ou inadaptée des mécanismes de thermorégulation et de déshydratation.

Elle peut aussi avoir une incidence sur l'utilisation et la conservation des médicaments mais surtout sur la santé des patients.

Quelles que soient les pathologies, la prise de médicaments impose la plus grande vigilance et la stricte application des prescriptions.

En cas de pathologies multiples, les interactions médicamenteuses doivent faire l'objet de la plus grande attention et nous ne pouvons que vous conseiller de consulter votre médecin traitant.

A défaut et pour les personnes isolées ou éloignées de leurs proches, les CCAS (Centres communaux d'action sociale) vous apporteront soutien et conseils et vous proposeront une écoute attentive pendant ces épisodes à risque.

La Plateforme téléphonique Canicule info service : 0.800.06.66.66 est ouverte en cas d'épisode de forte chaleur, tous les jours de 9h à 19h (appel gratuit depuis un poste fixe).

Pour Montpellier, n'hésitez pas à demander votre inscription sur le registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées ouvert dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence départemental.

Cette demande d'inscription est à adresser par courrier à l'adresse suivante :
Centre Communal d'Action Sociale – Inscription canicule
125, Place Thermidor BP9511 – 34045 Montpellier cedex 1
Ou par mail : canicule@ccas.montpellier.fr

Ma santé, mon quartier

Jean-Pierre CARTAUT, administrateur à la CLCV et membre du CAFDOC, anime des goûters santé à l'Espace de Vie Sociale de la Pompi gnane. En 2018, 4 ateliers ont réunis les habitants du quartier autour de la prévention des maladies cardio-vasculaires, la prévention des accidents domestiques, les maladies chroniques et la prévention des risques en période de canicule.

De nouveaux rdv seront programmés pour l'automne 2018, demandez le programme à evs.pompignane@clcv.org ou au 49 rue Paul Marres Montpellier.

Devenir bénévole à la CLCV de Montpellier

Agir et partager pour former des citoyens actifs et des consommateurs responsables.

Vous avez un peu ou beaucoup plus à offrir, vous avez acquis des compétences spécifiques dans un domaine et vous souhaitez les mettre à disposition d'une association d'éducation populaire de défense des consommateurs : **à la CLCV, il y a une place pour chacun selon ses envies, ses disponibilités, ses centres d'intérêt.**



N'hésitez pas à prendre contact avec nous ou venir nous rencontrer à Montpellier !

Adhérer à la CLCV, c'est **former un groupe de pression** pour défendre ses droits et faire des propositions, **s'informer**, participer à des échanges, à des actions...

J'adhère à la CLCV de MONTPELLIER:

Cotisation de base30 € Cotisation pour copropriétaire55 €

Nom : Prénom:

Adresse :

.....

Téléphone: E-mail :

Bulletin à retourner avec le règlement à Union locale CLCV Montpellier 23 avenue de Nîmes Res Utrillo 34000 MONTPELLIER

La CLCV en action

Atelier "Maison nette sans salir ma planète"



L'atelier "Maison nette" consiste à apprendre aux consommateurs à utiliser des produits d'entretien moins polluants et à fabriquer soi-même ses produits à l'aide d'ingrédients de base bon marché : eau, vinaigre blanc, bicarbonate de soude...

La CLCV de Montpellier a réalisé cette animation le 6 juin 2018 dans le quartier du Val de Croze à la Maison pour Tous Michel Colucci à Montpellier, en lien avec le projet "**Mon Appart Eco-Malin**" conduit par le bailleur ACM.

Mon Appart éco Malin est un module qui illustre, dans un mobil-home aménagé, un logement pédagogique destiné à sensibiliser sur les économies d'énergie et d'eau, sur la réduction et le tri des déchets et sur la qualité de l'air intérieur.

Sortie annuelle des bénévoles

La CLCV de Montpellier a organisé un déplacement en car au bord de l'étang de Thau pour découvrir



l'activité de la conchyliculture et de ses parcs de production. Sur le bateau du Bleu Marin, une trentaine de bénévoles, administrateurs et salariés a embarqué depuis le port de Bouzigues. Le capitaine et le marin, ostréiculteurs de profession, ont expliqué au groupe leur métier en montrant l'élevage sur les fils d'huîtres et de moules immergés.

A bord, une dégustation spéciale des 2 coquillages accompagnés d'un verre de Picpoul de Pinet a été très appréciée par le groupe.

Après un pique nique tiré du sac, l'enquête nationale CLCV sur la dégustation des fruits (abricots et fraises) a permis aux participants de donner leur avis sur le goût et la texture. C'est l'abricot d'Espagne de variété « Vanilla cot » qui a remporté une adhésion favorable du public.



La journée s'est terminée avec la visite du Musée de l'Etang de Thau, qui explique l'évolution des techniques d'élevage, des temps anciens jusqu'à nos jours. Cette sortie conviviale a été appréciée par tous !